



## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Créavenir, association du Crédit Mutuel Maine- Anjou, Basse-Normandie (MABN), favorise sur son territoire (la Manche, la Mayenne et le Segréen, l'Orne et la Sarthe) la réalisation de projets tournés vers l'emploi, le lien social, la culture, le sport contribuant au développement local. Dans ce cadre, Créavenir propose le dispositif « **Challenge des jeunes** » ayant pour finalité d'aider les jeunes à collecter les fonds nécessaires à la réalisation de leurs projets sous forme d'une subvention et/ou l'accès à un outil de collecte de fonds en ligne (cagnotte).

### Article 1- Les porteurs de projets

Le projet doit être porté par au moins 2 jeunes, âgés de 12 à 28 ans au moment du dépôt de la demande. Au moins un des porteurs du projet doit justifier d'une adresse sur le territoire de la Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (la Manche, la Mayenne et le Segréen, l'Orne et la Sarthe). A défaut, si les jeunes n'habitent pas sur le territoire, le projet doit obligatoirement avoir lieu sur le territoire MABN et contribuer à son dynamisme.

Ce dispositif est ouvert à tout client ou non des caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie (MABN).

#### Participation des mineurs

- La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'autorisation de participer auprès du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale les concernant. La participation se fait sous l'entière responsabilité du (des) représentant(s) légal (aux) justifiant de l'autorité parentale et qui a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le participant de l'ensemble des dispositions du présent règlement. Créavenir demande un justificatif écrit dès le dépôt du dossier et se voit contraint de disqualifier tout mineur dans l'incapacité de fournir ce justificatif (*cf. modèle proposé en annexe 1*)
- Pour un groupe constitué uniquement de personnes mineures : les jeunes doivent être accompagné/représenté par un tuteur projet majeur (enseignant/animateur, pas de limite d'âge). Les coordonnées du tuteur seront présentées dans le formulaire dans « Porteurs de projets ». Seule l'autorisation parentale des mineurs se déplaçant en caisse locale ou en jury départementale sera nécessaire. (*cf. modèle proposé en annexe 1*)

### Article 2- Le projet

**Sont concernés** TOUS TYPES DE PROJETS sur ou hors territoire réalisés dans les 12 mois maxi après le dépôt de la demande.

**Sont exclus** de ce dispositif :

- Les projets établis au bénéfice exclusifs des participants
- Les voyages personnels
- Les voyages scolaires
- Les rallye-raids
- Les stages à l'étranger
- Les projets ayant une connotation religieuse ou politique
- Les projets ayant des fins commerciales.



### Article 3- Dépôt de la demande

Les projets doivent être déposés sur [www.creavenir.org](http://www.creavenir.org) . Les participants complètent un formulaire dans lequel sont demandés des informations générales sur le projet, les membres de l'équipe projet, le budget. Dans le cas d'un projet porté par des mineurs, le tuteur du projet majeur complétera la demande.

### Article 4- Analyse de la demande

La demande sera étudiée par la caisse de Crédit Mutuel désignée par le porteur de projet dans le formulaire. Toutefois, le Crédit Mutuel peut décider de transférer la demande à une autre caisse, par exemple ; celle ayant la relation commerciale avec un des porteurs de projet.

Les porteurs de projets seront invités à venir présenter leur projet auprès du conseil d'administration de la caisse. Les critères d'appréciation retenus pour décider du soutien ou non sont les valeurs sociales et pédagogiques, les objectifs, l'intérêt et l'impact du projet sur le territoire MABN, son caractère formateur, original et novateur, la motivation des candidats et le partage d'expérience.

### Article 5- Les formes de soutien possibles et modalités de paiement

La caisse de Crédit Mutuel décide du soutien accordé : la subvention, l'accès à la cagnotte ou les deux.

- Pour la subvention, le montant maximum est de 1000 €. La remise de cette somme se fera par chèque ou virement bancaire.
- Pour la collecte de fonds, le porteur de projet recevra par un email un lien vers sa page de collecte en ligne. Il devra la personnaliser et l'animer pour une durée qu'il pourra définir 30, 45 ou 90 jours. A la fin de la période, il percevra l'intégralité des sommes collectées par virement bancaire.

### Article 6 – Prix départemental

Au niveau de chaque département, Manche, Mayenne, Orne et Sarthe, un jury se réunira pour attribuer un prix complémentaire à un ou plusieurs projets du département.

#### Sélection

Les caisses de Crédit Mutuel remonteront à Créavenir les projets qui ont su se démarquer et donnant lieu à une poursuite ou un renouvellement et réalisés entre le 30 octobre de l'année n-1 et le 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours. Le bureau de Créavenir sélectionne 5 dossiers par département qui passeront devant le jury départemental.

#### Dotation

L'enveloppe des prix est fixée à 3 000 € par département :

- Un 1er prix à 1 500 €
- Répartition à l'appréciation du jury des 1 500 € restants sur les 4 autres projets

### Article 7 – Communication

Les porteurs de projets soutenus par Créavenir acceptent, par avance, que leur projet et ses acteurs fassent l'objet d'une communication à des fins de promotion éventuelle, par Créavenir ou par une caisse adhérente à la Fédération du Crédit Mutuel MABN ou par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN. Pourront être utilisés les images, les vidéos, les interviews complètes ou extraits. Les porteurs de projets soutenus acceptent par avance le principe de rendre compte de la réalisation de leur projet.

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.



#### Participant des mineurs

- *L'Autorisation de diffusion et de représentation de vidéos et/ou de photographies et/ou noms de personnes mineures présentées en annexe 2 devra être complétée et signée par le représentant légal et transmise à Créavenir avant toute diffusion.*

#### **Article 8 - Limite de responsabilité**

Créavenir ne saurait porter une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, l'association était amenée à annuler le présent dispositif, à l'écourter, le prolonger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Créavenir décline toute responsabilité pour le cas où les sites seraient indisponibles ou pour le cas où les adresses e-mails communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Créavenir décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion aux sites de l'association organisatrice.

Créavenir n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vols, destructions, accès non autorisés ou modifications des inscriptions. La participation au Challenge implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que Créavenir ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du challenge, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne aux sites et la participation des porteurs de projet au Challenge se fait sous leur entière responsabilité.

Créavenir se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. L'association ne saurait toutefois porter une responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises telle que la falsification d'autorisation parentale.

La participation au Challenge entraîne l'acceptation des présentes conditions dans leur intégralité et de la décision de Créavenir sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

#### **Article 9 - Modification des conditions**

Les conditions peuvent être modifiées à tout moment par avenant par Créavenir et publié par annonce en ligne sur [www.creavenir.org](http://www.creavenir.org) ou consultable en caisses de Crédit Mutuel participantes. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 10 - Exclusion**

Créavenir peut annuler la ou les participations de tout porteur de projet n'ayant pas respecté les présentes conditions. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. Créavenir s'autorise également le droit de supprimer tout dossier de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité des porteurs de projets. L'intéressé sera prévenu, par tous moyens, de cette décision.



### Article 11 - Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce challenge fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

### Article 12 – Données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent dispositif peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé aux fins de mise en œuvre et de réalisation du dispositif décrit aux présentes, de prospection et d'animation commerciale, d'études statistiques, du respect d'obligations légales et réglementaires notamment en matière d'évaluation du risque, de sécurité et de prévention des impayés et de la fraude, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Par ailleurs, les données pourront être utilisées afin de recontacter les participants ayant été soutenus par le Challenge des Jeunes dans l'hypothèque de nouvelles éditions de ce même dispositif dans le futur sans que cette utilisation excède deux ans. Ces traitements sont principalement fondés sur l'exécution du concours et le respect d'obligations réglementaires. Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Elles peuvent donner lieu à l'exercice de droits notamment le droit d'accès, de rectification, d'opposition ainsi que du droit de donner des instructions spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication, après décès, des données personnelles.

Pour exercer l'un de ces droits, les personnes physiques dont les données ont été recueillies peuvent écrire à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX.

Elles ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour plus d'information sur notre politique de protection des données personnelles, vous pouvez consulter notre Charte sur le site <https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/charte-internet-protection-donnees.html>



## ANNEXE 1 : AUTORISATION PARENTALE

Obligatoire pour tous les participants mineurs au Challenge des Jeunes Créavenir

Je soussigné (préciser prénom, nom), demeurant (préciser), (père, mère, représentant légale) de l'enfant (préciser prénom, nom) né le (date) à (préciser), et disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant, **autorise ce dernier à participer au Challenge des Jeunes** organisé par Créavenir, association du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

Fait à (ville), le (date)

Signature



## ANNEXE 2 : Autorisation de diffusion et de représentation de vidéos et/ou de photographies de personnes mineures

Je soussigné \_\_\_\_\_ et  
\_\_\_\_\_, agissant en qualité de parents de  
\_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ autorise le service Communication de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable au capital de EUR 38.112, ayant son siège social à Laval (53083), 43, boulevard Volney, immatriculée sous le numéro 556 650 208 RCS Laval désigné ci-après comme l'éditeur, à photographier et/ou filmer mon enfant le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et à utiliser son image.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'éditeur à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les vidéos et/ou photographies pourront être exploitées, rediffusées et utilisées directement par l'éditeur ou être cédées aux autres fédérations du Crédit Mutuel, à la Confédération nationale ou au groupe CM-CIC, pour toute manifestation et/ou communication à laquelle participe toute entité du Groupe CM-CIC, sous toute forme et tous supports de communication, connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits, et ceci pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la présente autorisation.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos et/ou photographies susceptible de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation. L'éditeur s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition un justificatif à chaque parution et diffusion des vidéos et photographies effectuées à son initiative, sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je vous confirme en tant que de besoin que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est mon intérêt pour le service Communication du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, ce que je reconnais expressément. En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération, de quelque nature que ce soit, pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je reconnais que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom, et il en est de même pour mon enfant.

Il est entendu qu'aucune responsabilité ne pourra être recherchée à l'encontre de l'Editeur pour toute utilisation, modification ou détournement de toute photo ou vidéo effectuée par tout tiers.

Les personnes nommées aux présentes sont domiciliées ci-dessus.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents dans le ressort du siège ou domicile de du défendeur, statuant en droit français.



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018, les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent formulaire peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé par notre société. Le responsable du traitement est la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie.

Vos données personnelles ainsi collectées le sont aux fins de mise en œuvre et de réalisation de la prestation pour laquelle elles ont été recueillies et notamment pour toute manifestation et/ou communication à laquelle participe toute entité du Groupe CM-CIC, sous toute forme et tous supports de communication, réaliser de la prospection et animation commerciale, des études statistiques et respecter nos obligations légales et réglementaires.

Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de ces données personnelles. L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Pour plus d'information sur notre politique de protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter notre Charte à l'adresse suivante <https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/charte-internet-protection-donnees.html>

Les données personnelles ainsi recueillies peuvent donner lieu à l'exercice de droits notamment le droit d'accès, de rectification, d'opposition. Vous disposez également du droit de donner des instructions spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication, après votre décès, de vos données. Pour exercer l'un de ces droits, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES, 63 chemin Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX.

Vous pouvez également le cas échéant introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 (<https://www.cnil.fr>).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

En deux exemplaires.

Signature

précédée de la mention « *Lu et approuvé, bon pour autorisation de diffusion et de rediffusion* »

